



Fuite de données à France Travail
LA DIRECTION JUGÉE
COUPABLE PAR LA CNIL !

FO France Travail prend acte de la décision de la CNIL qui vient de condamner la direction de France Travail à une lourde amende dans le cadre du dossier des fuites de données massives survenues en mars 2024.

Rappelons que cette fuite consécutive à une intrusion dans nos systèmes d'information via le réseau Cap emploi portait sur des données concernant rien moins que 43 millions de personnes, inscrites actuellement dans nos fichiers ou l'ayant été ces 20 dernières années comme demandeurs d'emploi, ou ayant candidaté sur le site francetravail.fr.

En sanctionnant la direction à hauteur de 5 millions d'euros, la CNIL entend souligner le caractère particulièrement défaillant d'un système de partage de données dont le Directeur Général a pourtant fait la clé de voute du passage de Pôle emploi à France Travail.

Malgré nos mises en garde réitérées, la direction s'est enfermée dans une logique contestable aux conséquences financières d'autant moins négligeables que le budget de France Travail va être revu à la baisse en 2026. Ce que nous dénonçons par ailleurs.

Incapable selon la CNIL de sécuriser correctement nos systèmes de partage de données avec un partenaire du service public de l'emploi, la direction s'enferme pourtant dans l'erreur en ouvrant nos données sensibles à une entreprise privée telle que LinkedIn dans le cadre d'un « partenariat » que nous contestons à tous égards.

Il y a fort à parier que la CNIL qui vient de condamner de manière conséquente la direction pour sa légèreté blâmable ne sera pas davantage clémentine envers elle sur le dossier LinkedIn.

A la **FO**, nous considérons que les orientations stratégiques prises dans ce domaine depuis la création de France Travail ne sont pas bonnes et qu'il convient sans tarder de les réexaminer dans le cadre d'un véritable dialogue social prenant pleinement en compte les attendus de cette décision historique, tant d'un point de vue légal que purement informatique.

Nous méritons tous mieux que cette gouvernance, aussi néfaste pour nos usagers que pour l'ensemble du personnel de France Travail que nous représentons.